

Modernisation de l'éclairage public

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint Saud, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Le diagnostic complet des installations d'éclairage public du Département réalisé par le SDE 24 a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33%. Dans notre cas, l'état des lieux précise que 49 des 138 points lumineux sont vétustes. Leur remplacement conduirait à une économie de l'ordre de 36 % de la puissance consommée.

Le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public. Il propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement de leurs factures d'électricité par poste.

Cette convention est proposée sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,
- Régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Il s'agit donc de retenir une durée de réalisation des travaux (maximum 10 ans). L'estimation totale à financer est de 108.500€ TTC, avec une participation de la commune à hauteur de 65% du HT soit 58.771 €.

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre de modernisation de l'éclairage public de la commune proposée par le SDE 24, s'engage à réaliser les travaux correspondants sur une durée de **3 ans**, à compter d'un démarrage **en 2023** sur la base d'un montant annuel estimatif des travaux de **19.590€ HT**

- Présents : 13
 - Votants : 14
 - Pour : 14
- Contre : 0 Abstention : 0

Extinction partielle de l'éclairage public

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable, à certaines heures et à certains endroits, il ne constitue pas une nécessité absolue.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal décide que l'éclairage sera **interrompu à compter de 22h30** sur l'ensemble du territoire de la commune.

- Présents : 13
 - Votants : 14
 - Pour : 14
- Contre : 0 Abstention : 0

Projet de réserve internationale de ciel étoilé PNR

Le Parc naturel régional Périgord Limousin travaille actuellement à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) en concertation avec les collectivités territoriales membres ainsi qu'avec les syndicats d'énergie du territoire 24 et 87. Ce projet est un levier d'action intéressant pour apporter de la cohérence aux politiques d'éclairage public à l'échelle du Parc. En effet, la réduction de la pollution lumineuse est un enjeu fort pour la biodiversité, la santé humaine, l'accès au ciel étoilé et la sobriété énergétique.

Une des pièces maîtresses de la candidature est le plan de gestion de l'éclairage. Ce document est une véritable feuille de route, qui a pour but de guider les acteurs publics et privés dans leur gestion de l'éclairage extérieur artificiel. Ce document s'appuie sur les critères de l'International Dark sky Association (IDA) qui attribue le label RICE. Il a été validé par la commission Urbanisme, transition énergétique, Patrimoine et Paysage du Parc le 08 juin 2021, puis par le comité de pilotage du projet RICE le 25 juin 2021 regroupant élus, techniciens, syndicats d'énergie et autres partenaires locaux, et par le comité syndical du Parc le 14 décembre 2021.

Il a également été présenté aux communes lors de réunions d'information organisées dans chaque Communauté de Communes volontaires. Pour la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais, cette réunion d'information a eu lieu le 15/12/2021 à Piégut Pluviers.

Il est ainsi proposé que la commune de SAINT SAUD LACOUSSIERE s'engage à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne par l'application du plan de gestion de l'éclairage.

Le Conseil Municipal soutient la candidature du Parc naturel régional Périgord Limousin au label RICE, souhaite que la commune intègre le projet en zone tampon et s'engage à respecter le plan de gestion de l'éclairage du territoire

- Présents : 13
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réforme statutaire du syndicat mixte du PNR

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de réforme statutaire présenté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

En effet, les réformes territoriales des dernières années ont amené une réorganisation importante du paysage des collectivités territoriales. Ceci a conduit le Parc à réfléchir sur sa gouvernance et à adapter ainsi la représentativité des 3 collèges (régional, départemental, communes et communautés de communes) qui constituent le socle de la gouvernance du syndicat mixte.

De plus, le législateur a créé une nouvelle compétence exclusive et obligatoire de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations relevant des EPCI. Sur le bassin versant de la Haute Dronne, les 3 communautés de communes concernées souhaitent transférer au Parc cette compétence qui correspond en tout point à l'axe 1 de la Charte Parc du territoire.

Enfin, 3 communes ont souhaité intégrer le Syndicat mixte du Parc : Le Chalard, Ladignac-le-Long et Saint Bazile, il convient donc de changer la liste des adhérents définie dans l'article 1^{er} et de les intégrer aux statuts.

Sur la base de ce constat, lors du dernier Comité syndical du Syndicat mixte du PNR, le Président a proposé une évolution statutaire qui a été votée à l'unanimité.

La commune est donc sollicitée pour avis sur ce projet de réforme, puisque notre collectivité est membre adhérente. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition

- Présents : 13
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Souscriptions de voirie

La commune a effectué des travaux de drainage et un riverain a participé à hauteur de 300 € lors de la pose de passagères. Dans un autre cas, un particulier lui participe à hauteur de 100 €. Le Conseil Municipal approuve.

- Présents : 13
- Votants : 14
- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Des capteurs CO2 (4) ont été installés dans chaque classe pour un montant global de 708€, ils sont subventionnés en partie par l'Etat (250€). On a aussi engagé la mesure de la qualité de l'air dans les classes, selon la réglementation qui nous l'imposait, le diagnostic coûte 2.400€ et il est valable 7 ans. Le lave-vaisselle de la cantine a été remplacé (2.100€)

- ✓ Service technique : le contrat de Valentin Rebeix a été renouvelé
La commune envisage de renouveler du matériel : dans un premier temps, le camion, un modèle a été retenu et on fera un emprunt pour cet achat. On a aussi consulté plusieurs fournisseurs pour une épareuse, le choix s'est porté sur une SMA, l'ancienne sera reprise et un aspirateur à feuilles va aussi être acheté. Par contre, le tracto-tondeuse lui sera réparé
- ✓ Chemins blancs : pose de caniveaux (14) + réfection des chemins de Mouton, Bourneix, la Valade, les Juges, Grandcoing-La Bucherie, il faudra les compacter avec de la grave
- ✓ Commission communication : les bulletins auront peut-être une nouvelle présentation en 2023, avec des pages mensuelles. Il devient nécessaire d'étoffer le site internet de la commune avec davantage d'informations générales. L'utilisation de l'application IntraMuros est lourde (toutes les informations concernant St Saud doivent y être insérées). Le projet de film présentant la commune avance (tournage cet été)
- ✓ Commission santé : une réunion avec le sous-préfet pour discuter de l'offre médicale sur le territoire a eu lieu le mercredi 09 février, il ne faut plus espérer trouver un médecin. En outre, le mercredi 23 mars aura lieu une présentation du dispositif de borne médicale
- ✓ Tourisme : le PNR nous a informés que 2 balises manquent sur la portion de la grande boucle passant sur le territoire de la commune.
Par ailleurs, on a reçu un courrier en vue de labelliser St Saud en tant que Station Verte (c'est un peu le même type de dossier que Pavillon Bleu mais avec des critères plus larges, à voir si on candidate).
Concernant le Trou du Philippou, la visite est délicate en hiver, en particulier à cause du débit d'eau. Il faudra vérifier avant la saison si des travaux sont nécessaires.
De plus, il serait utile de faire un point sur les particuliers qui se sont signalés comme hébergeurs présents sur la commune (gîtes-chambres d'hôtes) afin de correctement diffuser l'information les concernant.
- ✓ Smctom : on a récupéré les cabas destinés à recevoir les recyclables mais la dotation (360) correspond à la moitié de ce qui avait été demandé, il a été décidé de les distribuer aux habitants du bourg qui doivent se déplacer jusqu'aux PAV
- ✓ Elections : la liste électorale est arrêtée à 697 électeurs, il va falloir prévoir les permanences de 8h à 19h
- ✓ Associations : concernant le jumelage, il n'y aura pas d'échange étudiant en 2022
- ✓ Mobilisation pour l'Ukraine : la mairie a acheté une banderole pour montrer son soutien, elle est installée au niveau de la halle. Un habitant de St Saud (M. Frédéric Brun) a fait le choix de partir avec son camion, chargé de nourriture, médicaments collectés sur la commune. La mairie a participé financièrement aux frais de carburant
- ✓ Tuberculose bovine : on a reçu un courrier de la préfecture nous informant que des tirs de nuit pourraient avoir lieu sur les nuisibles (blaireaux)

- ✓ Station-service : M. Leroyer a envoyé une lettre recommandée à chacun des élus, une réponse lui sera donnée

Séance levée à 23h30